



**PRÉFET
DU CHER**

Liberté
Égalité
Fraternité

Flash Info n°19

Déploiement de France Relance
Département du Cher

22 mars 2021



Soutien aux cantines scolaires de certaines écoles élémentaires et maternelles

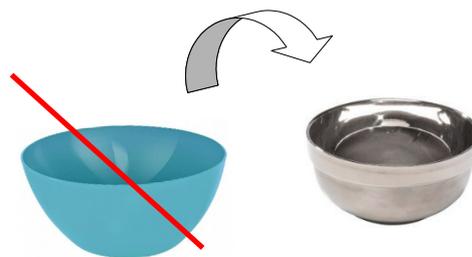
POURQUOI



Favoriser l'utilisation des
produits frais dans les cantines



Limiter le gaspillage



Remplacer les contenants en
plastique

COMMENT



En prenant en charge jusqu'à 100 % les investissements matériels des plus petites communes, soit 137 dans le CHER.

En réservant 2,1 M€ pour les 1 758 communes éligibles de la Région Centre Val de Loire

Le montant pris en charge est plafonné en fonction du nombre de repas servi. Il peut donc y avoir un reste à charge si le montant de l'investissement dépasse le plafond prévu pour la commune ou la somme des plafonds de chaque commune éligible du groupement.

Si la gestion de la cantine est gérée par un groupement de communes, le groupement peut bénéficier de l'aide si au moins une commune est éligible.

Si la gestion est assurée par une association de parents d'élève, seules les dépenses engagées et supportées par une commune ou un groupement de communes sont éligibles mais le matériel peut ensuite être mis à disposition de l'association.

En prenant en charge jusqu'à 100 % les investissements immatériels des plus petites communes

et notamment,

des panneaux de sensibilisation au tri, au gaspillage...

des formations aux changements de pratiques, à l'organisation et la gestion des approvisionnements en produits frais, l'organisation des dons alimentaires



N'attendez pas que les crédits soient épuisés car l'instruction est faite selon le principe « PREMIER ARRIVÉ PREMIER SERVI ».

Retrouvez, en annexe, la liste des dépenses éligibles et les réponses aux questions que vous vous posez